

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1870

3 septembre 2007

SOMMAIRE

Almega S.A.	89714	HAWK ABS S.A.	89743
Angelab International S.A.	89754	HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l.	89716
Anglo American Investments 8	89748	HCEPP Luxembourg Poland II S.à r.l.	89715
Anglo American Investments 9	89748	JLC Holding S.à r.l.	89742
Anglo American Michiquillay Peru	89748	Kroon Nisa Investment Group S.A.	89724
Anglo Coal Xiwan Project S.A.	89753	La Providence International S.C.A.	89743
Anglo Iron Ore Investments	89748	Lion Residential S. à r. l.	89742
Antananarivo S.A.	89716	Maydream S.A.	89752
Art S.A.	89715	Mereso	89724
Bolton Group International S.A.	89750	MM International Holding S.A.	89753
BTMU Unit Management S.A.	89742	Ortalis Holdings S.à r.l.	89751
Central Four Holding S.A.	89752	Peinture Dany S.à r.l.	89714
CIM Constructions Industrielles et Minières S.A.	89748	PragAutos Losch	89741
CIR Investment Affiliate S.A.	89725	RE Mosse Zentrum S.à r.l.	89741
City Portes S.à r.l.	89715	RREI FrenchCo S.à r.l.	89744
Clima S.A.	89723	Serrurerie Marc Bouchart s.à r.l.	89716
Compartilux S.A.	89747	Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A.	89748
Crucible S.A.	89754	Société Européenne de Communication Sociale	89741
Cuminvest Holding S.A.	89752	Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations	89751
Eurowest Management S.A.	89753	Société Maria Rheinsheim	89724
Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l. ..	89715	Soparinvest S.A.	89747
F.M.O. Holding S.A.	89743	Steeg S.A.	89753
Fortis Luxembourg-IARD S.A.	89743	STEINMAUR Holding S.A.	89747
FSI Consulting S.à r.l.	89714	Thiam S.A.	89750
Gama Investments S.A.	89754	Tzwee S.à r.l.	89742
GH (R3) S.à r.l.	89716	Vomasa S.A.	89750
Giudice Promotions S.à r.l.	89714	Zork S.A.	89749
Global Jet Luxembourg S.A.	89749		
Global Retail Investors S.C.A.	89749		
Grid Luxembourg S.A.	89724		

Almega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 71.544.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007087068/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05977. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FSI Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 108.048.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.
Signature

Référence de publication: 2007087082/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06998. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Peinture Dany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 69.181.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.
Signature

Référence de publication: 2007087093/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07002. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Giudice Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.099.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087189/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2007, réf. DSO-CG00097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 76.081.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087094/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07679. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

City Portes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 68.693.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087095/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06996. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

HCEPP Luxembourg Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 76.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour HCEPP LUXEMBOURG POLAND II S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007087096/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06734. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.687.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47488 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007087393/211/11.

(070097319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Serrurerie Marc Bouchart s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 15, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 74.083.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.
SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087097/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07690. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 76.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.
Pour HCEPP LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007087098/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06736. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Antananarivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 118.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.
Pour ANTANANARIVO S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG S.A.
L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007087099/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06739. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

GH (R3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.958.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of June.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade Register («RCS»),

represented by M^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 June 2007,

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company GH (R3) S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GH (R3) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation

in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted

meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st October of each year and ends on 30th September of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th September 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg

2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Frank Przygodda, director, born in Bochum (Germany) on 28 February 1968, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg, pas encore inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, représentée par M^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée GH (R3) S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GH (R3) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur au pair de un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (€12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 1.900,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Frank Przygodda, administrateur, né à Bochum (Allemagne) le 28 février 1968, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Goldacker, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17121. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089906/242/388.

(070100424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Clima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 61.626.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088902/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05245. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Kroon Nisa Investment Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.846.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007088911/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08016. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Société Maria Rheinsheim, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088983/1196/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07320. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Grid Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.546.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007088280/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08791. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Mereso, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.829.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088289/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07684. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

CIR Investment Affiliate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.942.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before us M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CIR INTERNATIONAL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 15.381;

2. SOCIETE GENERALE FIDUCIARIA S.r.l. (società a responsabilità limitata), società fiduciaria (Italian law as of the 23 November 1939 n. 1966 and further modifications and integrations), having registered office at 17, Via S. Pietro all'Orto, Milano, social capital Euro 100,000.- totally paid, registered at Registro Imprese de Milano, Codice Fiscale and P. IVA n. 05232610963, REA n. 1805869.

Each of them here represented by Mrs Elisa Mazzucato, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies established on 15 June 2007.

The proxies referred to hereabove, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

Art. 1. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these articles of association, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

«Affiliate» means, with respect to any person, another person Controlled directly or indirectly by such first person, Controlling directly or indirectly such first person or directly or indirectly under the same Control as such first person;

«Annual Accounts» means the balance sheet, profit and loss account and notes to the accounts prepared each year by the Board;

«Annual General Shareholders' Meeting» means the General Shareholders' Meeting held pursuant to Article 10 of these Articles;

«Articles» means these articles of association in their present form or as amended from time to time and «Article» means one clause of the present Articles;

«Board» means the board of Directors of the Company;

«Business Day» means any day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open both in Luxembourg and in Milan for a full range of business;

«CIR INTERNATIONAL» means CIR INTERNATIONAL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 15.381;

«Class A Shareholder Pre-emption Period» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4 (b);

«Class A Shareholder Purchase Notice» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4(b);

«Class A Shares» means the Shares of class A and «Class A Share» means any of them;

«Class A Shareholders» means the Shareholders holding Class A Shares and «Class A Shareholder» means anyone of them individually;

«Class B Shares» means the Shares of class B and «Class B Share» means any of them;

«Class B Shareholders» means the Shareholders holding Class B Shares and «Class B Shareholder» means anyone of them individually;

«Class B Shareholders Excess Quota» means for the purpose of allocating a portion of the Excess Offered Stock to a given Class B Shareholder, the coefficient obtained by dividing the aggregate nominal value of the Stock held by such Class

B Shareholder by the aggregate nominal value of all the Stock held by all the Class B Shareholders who have expressed their intention to acquire Excess Offered Stock in their respective Class B Shareholder Pre-emption Notice.

«Chairman» means the chairman of the Board;

«Class B Shareholder Pre-emption Notice» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4 (a);

«Class B Shareholders Pre-emption Period» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4 (a);

«Class B Shareholder's Pre-emption Portion» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4 (a);

«Class B Shareholders Pre-emption Table» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4 (a);

«Company» means the Luxembourg société anonyme CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A. governed by these Articles;

«Class B Shareholders Quota» means, at any given moment, the coefficient obtained by dividing the aggregate nominal value of the Stock held by a given Class B Shareholder by the aggregate nominal value of all the Stock held by all the Class B Shareholder at such moment;

«Company Act» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

«Control» means with respect to a person (other than an individual): (a) direct or indirect ownership of more than 50% of the voting securities of such person; or (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board of directors (or similar governing body) of such person; or (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis, the assets of such person, and, for the avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of this Agreement, a fund advised or managed directly or indirectly by a Person shall also be deemed to be Controlled by such Person (and the terms «Controlling» and «Controlled» shall have meanings correlative to the foregoing);

«Deed of Adherence» means a deed of adherence to the Shareholders Agreement.

«Director» means a member of the Board of the Company;

«Encumbrance» means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;

«Excess Offered Stock» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4 (a);

«Final Outstanding Offered Stock» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4 (d);

«First Pre-emption Right» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4 (a);

«General Shareholders' Meeting» means a meeting of the Shareholders of the Company as set forth in Article 9 of these Articles;

«Group» means the Company and its direct or indirect subsidiaries;

«Instrument Ratio» means with respect to a certain Stock Category held by a Class B Shareholder at a given moment, the ratio of the aggregate nominal value of all instruments held by the same Class B Shareholder in such Stock Category to the aggregate nominal value of all instruments in an other given Stock Category held at the same moment by the same Class B Shareholder;

«Offered Stock» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.3 (a);

«Offered Stock Fair Market Value» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.3 (e);

«Outstanding Offered Stock» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.4 (a);

«Payment in Kind Fair Market Value» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.3 (e);

«Person» includes, without limitation, a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

«Purchase Price» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.3 (d);

«Securities» means securities issued by the Company, excluding Shares and including (i) any bond, (ii) any debt instrument, (iii) any other redeemable or convertible security issued by the Company and/or (iv) any other security issued by the Company that has a participating interest in the Company or whose value can be calculated by reference to a percentage of the market value of the Company whether by the terms of such security or by virtue of any ancillary arrangements entered into by the Company or other companies of the Group from time to time and «Security» means any one of them individually;

«Securities Holders» means the holders of Securities and «Securities Holder» means any one of them individually;

«Shareholders» means the persons recorded in the Shareholders' Register as holders of Shares and «Shareholder» means any one of them individually;

«Shareholders' Agreement» means any shareholders agreement that might be in force from time to time amongst all the Shareholders;

«Shareholders' Register» means the register maintained at the registered office of the Company in accordance with article 40 of the Company Act;

«Shares» means the shares of any class issued by the Company and «Share» means any of them;

«Statutory Auditor» means the statutory auditor appointed pursuant to Article 11 of these Articles;

«Stock» means (i) the Shares, and/or (ii) the Securities;

«Stockholders» means the Shareholders and/or the Securities Holders and «Stockholder» means any one of them individually;

«Stock Category» means the instruments belonging to the same type of instruments in the Stock and «Stock Categories» means, in accordance with the context, several or all of them;

«Subsidiaries» means the legal entities with respect to which the Company is able to direct, immediately or through one or more subsidiaries, (i) the exercise of more than half of the votes at a general shareholders' meeting, or (ii) the appointment of more than half of the members of the management board (if any), or (iii) the appointment of more than half of the members of the supervisory board (if any); and «Subsidiary» means any of them individually;

«Target Company» means OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 6, rue Philippe 2, L-2340 Luxembourg;

«Target Company Stock» means shares and/or other securities issued by the Target Company;

«Transfer» means, in relation to any Stock (or any legal or beneficial interest therein), to (or the action to):

- a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
 - b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
 - c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
 - d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share; or
 - e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,
- and «Transferred» shall be construed accordingly;

«Transfer Notice» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.3;

«Transfer Notice Copy» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.3;

«Transferee» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.3 (c);

«Transferor» has the meaning ascribed to it in Article 7.5.2 D;

Art. 2. Corporate form. There is formed a public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Company Act, as well as by the Articles.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of private bonds, private debentures as well as any other private debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. Furthermore it may grant financial assistance to its Shareholders, to its employees or to employees of the Group, provided that such assistance is not prohibited by the Company Act.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination OR INVESTMENT AFFILIATE S.A.

Art. 6. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Shareholders' Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by a decision of the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - Shares.

7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital

The subscribed share capital of the Company is set at forty thousand Euros (EUR 40,000.-) represented by:

- thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) Class A Shares (actions);
- one (1) Class B Share (action).

Each Share having a par value of one Euro (EUR 1.-).

Each Share is entitled to have a vote at General Shareholders' Meeting.

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in the proportion as determined by these Articles, it being understood that any Share on which a share premium has been paid will be solely and exclusively entitled to such share premium as well as to the portion of such share premium that has been allocated to the legal reserve.

The Shares shall be in registered form only.

7.2. Modification of Share Capital

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Shareholders' Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 9 hereof.

The Company may repurchase its own Shares within the limits set forth by the Company Act.

7.3. Authorised Capital

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) per share.

Subject to the provisions of this Article, the Board is authorised, during a period of five years, ending on the fifth anniversary of the incorporation of the Company, to increase the subscribed capital within the limits of the authorised capital on one or more occasions.

The Board is specifically authorised to proceed to such issues subject to the existing Shareholders' preferential right to subscribe to the Shares issued. The Board is however authorised to allocate the preferential right(s) that would not have been exercised by any Class B Shareholder to the Class A Shareholder.

The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amount of capital.

7.4. Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.5. Transfer of Shares/Stock

Without prejudice to the mandatory provisions of the Company Act, the transfer of Shares shall be governed by the provisions of this Article 7.5.

7.5.1 General

A. Subject to the prior written consent of Class A Shareholder, which shall not be unreasonably denied, any Class B Shareholder may freely Transfer Stock to a fiduciary entity or trustee of which that Class B Shareholder is the beneficiary.

B. Any Class B Shareholder may freely Transfer Stock to Class A Shareholder or to other Class B Shareholder(s).

C. Class A Shareholder may freely Transfer Stock to any of its Affiliates.

7.5.2 Restrictions

A. Class A Shareholder (or any Affiliate thereof that holds Stock) shall not Transfer any Stock other than to an Affiliate thereof until the Company hold any Target Company Stock and any Class B Shareholder hold Stock.

B. No Transfer, by any Class B Shareholder, of any Stock belonging to a certain Stock Category shall be registered or permitted unless such Transfer is simultaneously made with a Transfer of Stock held by such Class B Shareholder in all other Stock Categories, in a manner that reflects, for each Stock Category held by the Class B Shareholder, the Instrument Ratio immediately prior to the Transfer.

C. Completion of any Transfer of Stock shall be subject to the conditions that any transferee, which is not already a Shareholder, shall first have entered into a Deed of Adherence to the Shareholders Agreement in a legally binding manner.

D. A Class B Shareholder, who wishes to Transfer its Stock (the «Transferor») to any person or entity other than a person or entity referred to in Article 7.5.1 A or B, shall always comply with the provisions with Articles 7.5.3, 7.5.4 and 7.5.5.

7.5.3 Transfer Notice

Before the Transferor makes or purports to make any Transfer of all or some of its Stock, the Transferor shall first send a notice to the Company by registered letter (a «Transfer Notice») indicating:

(a) the number of Stock to be Transferred (the «Offered Stock»);

(b) the intention of the Transferor to transfer the Offered Stock;

(c) the identity of the proposed transferee (the «Transferee») (including name, address, profession or company objects, telephone and facsimile number);

(d) the consideration (the «Purchase Price»), if any, offered by the Transferee, and all other terms and conditions of the Transfer;

(e) if the consideration is other than cash or if the Transfer is to be made for no consideration or the value of the consideration cannot otherwise be determined, a recent valuation made by an independent auditor of international standard reasonably acceptable by Class A Shareholder of (i) the fair market price of the consideration offered by the Transferee if the consideration is other than cash (the «Payment in Kind Fair Market Value») or (ii) the fair market price

of the Offered Stock if the Transfer is made for no consideration or the value of the consideration cannot otherwise be determined (the «Offered Stock Fair Market Value»). This valuation report shall be prepared at the request of the Transferor and addressed to Class A Shareholder. The costs of such valuation shall be entirely borne by the Transferor.

Within five (5) Business Days following the sending of the Transfer Notice, the Company shall simultaneously send a copy of the Transfer Notice (the «Transfer Notice Copy») to the other Class B Shareholders and to Class A Shareholder. A Transfer Notice shall be irrevocable.

7.5.4 Pre-emptive right to purchase

The following pre-emptive rights shall be applicable between the Stockholders:

(a) On receipt of the Transfer Notice Copy, any Class B Shareholder shall have the right to purchase against payment in cash (the «First Pre-emption Right»), a portion of the Offered Stock, in proportion of his/her Class B Shareholder's Quota (the «Class B Shareholder's Preemption Portion») for a price calculated by reference to the Purchase Price, the Payment in Kind Fair Value or the Offered Stock Fair Market Value, as applicable.

A Class B Shareholder who wishes to exercise his/her First Preemption Right, shall, within ten (10) Business Days following the receipt of the Transfer Notice Copy (the «Class B Shareholders Pre-emption Period») deliver to the Company a written notice (the «Class B Shareholder Pre-emption Notice») indicating the amount of Offered Stock he/she wishes to acquire, including, as the case may be, the maximum of Offered Stock in excess of its Class B Shareholder's Pre-emption Portion he/she is ready to acquire, in the event the Offered Stock is not fully preempted by the other Class B Shareholders.

Within five (5) Business Days from the expiration of the Class B Shareholders' Pre-emption Period, the Company shall draw up a table showing the various portions of the Offered Stock allocated to the Class B Shareholders who have exercised their First Pre-emption Right (the «Class B Shareholders Pre-emption Table»). When drawing up the Class B Shareholders Pre-emption Table, the Company shall first allocate the Offered Stock to the Class B Shareholders who have delivered a Class B Shareholder Pre-emption Notice, in accordance to the amount pre-empted by each one of them and within the limits of their respective Class B Shareholder's Pre-emption Portion. To the extent that, after such first allocation, any Offered Stock is still available (the «Excess Offered Stock»), the Company shall allocate, in the same Class B Shareholders Preemption Table, the Excess Offered Stock to the Class B Shareholders who have expressed their intention to acquire Excess Offered Stock in their Class B Shareholder Pre-emption Notice. In the event the amount of Excess Offered Stock is not sufficient to satisfy the offers made by the Class B Shareholders in respect thereto, the Company shall allocate the Excess Offered Stock to each Class B Shareholder in proportion to his/her Class B Shareholder's Excess Quota. Any outstanding Offered Stock after the allocation of the Excess Offered Stock shall be hereinafter referred to as the «Outstanding Offered Stock».

(b) Upon receipt of the Class B Shareholders Pre-emption Table, Class A Shareholder, or any other person designated by Class A Shareholder, shall have the right to purchase, through payment in cash, all or part of the Outstanding Offered Stock at the Purchase Price, the Payment in Kind Fair Market Value or the Offered Stock Fair Market Value as applicable. In case Class A Shareholder wishes to apply to purchase all or part of the Outstanding Offered Stock, it shall deliver to the Company, within five (5) Business Days of receipt of the Class B Shareholders Preemption Table (the «Class A Shareholder Pre-emption Period»), a written notice indicating the amount of Outstanding Offered Stock he wishes to acquire (the «Class A Shareholder Purchase Notice»). Class A Shareholder shall, by delivering a Class A Shareholder Purchase Notice, apply for all or part of the Outstanding Offered Stock and become bound to purchase the amount of Outstanding Offered Stock in accordance with the Class A Shareholder Purchase Notice and this Clause 7.

(c) Within a period of five (5) Business Days after the expiry of the Class A Shareholder Pre-emption Period, the sale and purchase and the simultaneous payment of the pre-empted Offered Stock, Excess Offered Stock and Outstanding Offered Stock shall be effected.

(d) Any Outstanding Offered Stock that has not been pre-empted after expiration of the Class A Shareholder Pre-emption Period shall be hereinafter referred to as the «Final Outstanding Offered Stock».

7.5.5 Transferor Right to Transfer to the Transferee The Transferor shall be entitled, in its sole discretion, subject always to the fulfilment of the terms and conditions set out in the Transfer Notice, to Transfer the Final Outstanding Offered Stock on a bona fide arm's length sale to the Transferee at a price being not less than the Purchase Price (if any) or the Payment in Kind Fair Market Value (if any) and on the same terms and conditions as specified in the Transfer Notice provided that:

(a) such sale shall have been completed within a period of 20 Business Days after the expiry of the Class A Shareholder Pre-emption Period; and

(b) the provisions of clauses 3.3 and 3.4 of the Shareholders Agreement are complied with.

Upon the completion of the Transfer, the Transferee shall assume the position of Class B Shareholder and shall enter into the Deed of Adherence in a legally binding manner.

7.6. Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 40 of the Company Act.

Art. 8. Management.

8.1. Board

8.1.1. The Company shall be managed by a Board composed of at least three Directors who need not to be Shareholders of the Company.

8.1.2. The Directors shall be appointed by the Shareholders for a limited period not exceeding six (6) years, renewable, in accordance with Article 9.

8.1.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.1.4. The members of the Board shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board.

8.2. Procedures of Meeting of the Board

8.2.1. The Board chooses from among its members a Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the General Shareholders' Meeting.

8.2.2. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence the Board may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

8.2.3. The Board shall hold at least two (2) meetings in any calendar year. Any meeting shall be held upon call by the Chairman or two Directors at the address indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by registered letter or special courier), telegram, telex, e-mail or facsimile to the domicile of the Directors at least forty-eight (48) hours before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by facsimile and/or telegram and/or e-mail shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board at such meeting.

8.2.4. Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile, telegram, e-mail or telex another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by facsimile or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

8.2.5. In the event that any Director of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such Directors' interest therein shall be reported by the Board to the next succeeding General Shareholders' Meeting subject to the responsibility of the Board.

8.2.6. A written decision, signed by all the Directors is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

8.3. Quorum

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board.

8.4. Majority

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

8.5. Minutes

8.5.1. The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, to be signed by the Chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

8.5.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by any two Directors.

8.6. Powers of the Board of Directors

The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Company Act or by the Articles to the General Shareholders' Meeting fall within the competence of the Board.

8.7. Binding Signature

The Company will be bound by the joint signature of any two (2) Directors, or by the joint or single signature of any person to whom a special power shall have been delegated by the Board.

8.8. Liability of Directors

The Directors shall bear, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and for the account of the Company.

Art. 9. Meetings of shareholders - General.

9.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the General Shareholders' Meeting shall have competence in all matters where the Board, in its sole discretion, desires the formal approval of the General Shareholders' Meeting.

9.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.3. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

9.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

9.5. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Company Act. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved by a two thirds majority of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may only be changed and the shareholder commitments may only be increased with the unanimous consent of all the shareholders.

9.7. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

9.8. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Annual general meeting of shareholders.

10.1. The Annual General Shareholders' Meeting shall be held, in accordance with the Company Act at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 15th day of the month of May, at 3.00 p.m. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The Annual General Shareholders' Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

10.2. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings.

Art. 11. Audit. The Company is supervised by one or more Statutory Auditors, who are appointed by the General Shareholders' Meeting.

The duration of the term of office of a Statutory Auditor is fixed by the General Shareholders' Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1. Fiscal year

The Company's fiscal year shall start on 1st of January and shall end on 31st of December, with the exception of the first year, which shall start on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December of the same year.

12.2. Annual accounts

Each year, the Board shall prepare the Annual Accounts.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the Annual Accounts and, the report of the Statutory Auditor or, as the case may be, of the Board of Auditors.

Art. 13. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the Annual Accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a legal reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the General Shareholders' Meeting, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators

shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 15. Reference to the company act. Reference is made to the provisions of the Company Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, present or represented as stated above, declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number and category of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
CIR INTERNATIONAL	39,999 class A shares	39,999.-	99.9975 %
SOCIETE GENERALE FIDUCIARIA S.R.L.	1 class B shares	1.-	0.0025 %
Total:	40,000	40,000.-	100.00 %

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of forty Thousand Euros (40,000.- EUR) is from now on available to the Company, evidence thereof have been given to the notary, by a bank certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.- (three thousand Euros).

General shareholders' meeting

The above named Shareholders, present or represented as stated here above, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold a General Shareholders' Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The Company will be administered by the following directors:

- Claude Schmitz, born in Luxembourg, on September 23, 1955, residing professionally at 5, bld de la Foire, Luxembourg;

- Michele Caviglioli, born in Milan (Italy), on August 19, 1969, residing at 9, via Cappuccio, Milan, Italy;

- John Seil, born in Luxembourg, on September 28, 1948, residing professionally at 5, bld de la Foire, Luxembourg;

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

3. Has been appointed statutory auditor:

- AUDIEX S.A., whose registered office is in Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65.469.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

4. The registered office of the Company shall be established at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the parties appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille sept, le vingt-six juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ont comparu:

1. CIR INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 15.381;

2. SOCIETE GENERALE FIDUCIARIA S.r.l., SOCIETE GENERALE FIDUCIARIA S.r.l. (società a responsabilità limitata), società fiduciaria (loi italienne 23 novembre 1939 n. 1966 et successives modifications et intégrations) ayant siège sociale in Milano, Via S. Pietro all'Orto, 17, capital social Euro 100.000,- entièrement versé, inscrite au Registro Imprese de Milano, Codice Fiscale et P. IVA n. 05232610963, REA n. 1805869.

Chacun d'entre eux étant ici représentés par Madame Elisa Mazzucato, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 15 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse comme suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er} . Définitions. En plus des autres termes définis dans d'autres clauses des présents statuts, les termes et expressions suivants et auxquels il est fait référence dans les présents statuts par l'utilisation de majuscule(s) ont la signification correspondante à celle indiquée ci-dessous:

«Acquéreur» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.3 (c);

«Actions» signifie les actions de toute catégorie émises par la Société et «Action» signifie l'une d'entre elles;

«Actions de catégorie A» signifie les Actions de catégorie A et «Action de catégorie A» signifie une Action parmi elles;

«Actions de catégorie B» signifie les Actions de catégorie B et «Action de catégorie B» signifie une Action parmi elles;

«Actionnaires» signifie toute personne inscrite dans le Registre des Actionnaires en tant que détenteur d'Actions et «Actionnaire» signifie chacun d'entre eux pris individuellement;

«Actionnaires de catégorie A» signifie les Actionnaires détenant des Actions de catégorie A et «Actionnaire de catégorie A» se réfère à chacun d'entre eux pris individuellement;

«Actionnaires de catégorie B» signifie les Actionnaires détenant des Actions de catégorie B et «Actionnaire de catégorie B» se réfère à chacun d'entre eux pris individuellement;

«Administrateur» signifie un membre du Conseil d'Administration;

«Affilié» signifie, vis-à-vis de toute personne, toute autre personne directement ou indirectement Contrôlée par cette première, Contrôlant directement ou indirectement cette première, ou directement ou indirectement sous le même Contrôle que cette première;

«Article» signifie un article des présents Statuts.

«Assemblée Générale Annuelle» signifie l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue selon l'Article 10 des présents Statuts;

«Assemblée Générale des Actionnaires» signifie une assemblée des Actionnaires de la Société telle que décrite à l'Article 9 des présents Statuts;

«Catégorie de Valeurs Mobilières» signifie les instruments appartenant au même type d'instrument au sein des Valeurs Mobilières et «Catégories de Valeurs Mobilières» signifie, dans ce contexte plusieurs ou tous d'entre eux;

«Cédant» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.2 D;

«Charge» signifie une hypothèque, une charge, un gage, un droit de rétention, une option, une restriction, un droit de premier refus, un droit de préemption, un droit de tiers ou intérêt, autres charges ou sûretés de toute sorte, ou un autre type d'accord ou d'arrangement ayant un effet similaire;

«CIR INTERNATIONAL» signifie CIR INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et existant selon le droit Luxembourgeois, avec siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 15.381;

«Commissaire aux Comptes» signifie le commissaire aux comptes nommé conformément à l'Article 11 des Statuts;

«Comptes Annuels» signifie le bilan, le compte de profit et de pertes ainsi que les notes des comptes préparées chaque année par le Conseil d'Administration;

«Conseil d'Administration» signifie le conseil d'administration de la Société;

«Contrat d'Adhésion» signifie un pacte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires;

«Contrôle» signifie par rapport à une personne (autre qu'un individu): (a) propriété directe ou indirecte de plus de 50% des valeurs mobilières ayant droit de vote de telle personne ou (b) le droit de désigner, ou de provoquer la désignation de, plus de 50% des membres du conseil d'administration (ou d'une entité similaire) de telle personne; ou (c) le droit de diriger, ou assurer la direction de, sur base discrétionnaire, de l'actif de telle personne, et, pour éviter tout doute, un associé commandité est présumé Contrôler une société en commandite, et seulement pour les besoins de cet Accord, un fond avisé ou dirigé directement ou indirectement par une Personne doit également être présumée être Contrôlée par telle Personne (et les termes «Contrôlant» et «Contrôlée» auront la signification corrélative a ce qui a été dit précédemment);

«Copie de la Notice de Transfert» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.3;

«Détenteur de Titres» signifie les détenteurs de Titres et «Détenteur de Titres» signifie chacun d'entre eux pris individuellement;

«Détenteurs de Valeurs Mobilières» désigne les Actionnaires et/ou les Détenteurs de Titres et «Détenteur de Valeurs Mobilières» désigne chacun d'entre eux pris individuellement;

«Filiales» désigne les entités juridiques dans lesquelles la Société est capable de contrôler, directement ou par le biais d'une ou plusieurs filiales, (i) l'exercice de plus de la moitié des votes lors d'une assemblée générale des actionnaires ou associés, ou (ii) la nomination de plus de la moitié des membres du conseil de direction/gérance (le cas échéant), ou (iii) la nomination de plus de la moitié des membres du conseil de surveillance (le cas échéant); et «Filiale» désigne chacune de ces entités prise individuellement;

«Groupe» signifie la Société et ses filiales directes ou indirectes;

«Jour Ouvrable» signifie tout jour (autre qu'un samedi ou dimanche) lors duquel les banques sont généralement ouvertes aussi bien au Luxembourg qu'à Milan et offrant la gamme complète de leurs services;

«Loi sur les Sociétés» signifie la Loi sur les Sociétés et Associations du 10 août 1915, telle qu'amendée;

«Notice d'Acquisition de l'Actionnaire de catégorie A» a la signification telle que décrite à l'article 7.5.4 (b);

«Notice de Prémption des Actionnaires de catégorie B» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.4 (a);

«Notice de Transfert» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.3;

«Pacte d'Actionnaire» signifie tout pacte d'actionnaires qui pourrait être en vigueur, au fil du temps, entre tous les Actionnaires;

«Personne» inclut, sans limitation aucune, la référence à tout individu, firme, société, entité ou personne morale, gouvernement, état ou agence d'état ou toute société en participation, association ou société de personne, conseil de travail, ou employé représentant l'entité (ayant ou non la personnalité morale);

«Période de Prémption de l'Actionnaire de catégorie A» de préemption a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.4 (b);

«Période de Prémption des Actionnaires de catégorie B» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.4 (a);

«Premier Droit de Prémption» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.4 (a);

«Président» signifie le président du Conseil d'Administration;

«Prix d'Achat» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.3 (d);

«Quota d'Actionnaire de catégorie B» signifie, à tout moment donné, le coefficient obtenu en divisant la valeur nominale totale des Valeurs Mobilières détenues par un Actionnaire de catégorie B par la valeur nominale totale de l'ensemble des Valeurs Mobilières détenus par tous les Actionnaires de catégorie B à ce même moment;

«Quota de Prémption des Actionnaires de catégorie B» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.4 (a);

«Quota de Surplus des Actionnaires de catégorie B» signifie, dans le cadre de l'attribution de la portion du Surplus de Valeurs Mobilières à un Actionnaire de catégorie B donné, le coefficient obtenu en divisant la valeur nominale totale des Valeurs Mobilières détenues par cet Actionnaire de catégorie B par la valeur nominale totale de l'ensemble des Valeurs Mobilières détenues par tous les Actionnaires de catégorie B, ayant exprimés leur intention d'acquérir le Surplus de Valeurs Mobilières dans leur Notice de Prémption des Actionnaires de catégorie B respectives;

«Ratio de Valeurs Mobilières» signifie par référence à une certaine Catégorie de Valeurs Mobilières détenues par un Actionnaire de catégorie B à un moment donné, le rapport entre la valeur nominale totale de tous les instruments détenus par le même Actionnaire de catégorie B dans un telle Catégorie de Valeurs Mobilières et la valeur nominale totale de tous les instruments dans une autre Catégorie de Valeurs Mobilières détenue au même moment par le même Actionnaire de catégorie B;

«Registre d'Actionnaire» signifie le registre conservé au siège social de la Société, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Sociétés;

«Statuts» signifie les présents statuts en leur présent contenu ou amendé de temps en temps;

«Société» signifie la société anonyme Luxembourgeoise CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A. régie par les présents Statuts;

«Société Cible» signifie OAKWOCK GLOBAL FINANCE S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Philippe 2, L-2340 Luxembourg;

«Surplus de Valeurs Mobilières Offertes» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.4 (a);

«Tableau de Prémption des Actionnaires de catégorie B» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.4 (a);

«Titres» signifie les titres émis par la Société, à l'exclusion des Actions et incluant (i) toute obligation, (ii) tout instrument de dette, (iii) tout autre titre rachetable ou convertible émis par la Société, (iv) tout autre titre émis par la Société ayant un intérêt participatif dans la Société ou dont la valeur peut être calculée par référence à un pourcentage de la valeur marché de la Société soit de par ses termes ou selon tout arrangement auxiliaire auquel est partie la Société ou d'autres sociétés du Groupe à des moments divers; «Titre» désigne un des Titres, pris individuellement.

«Transfert» vise, en rapport à tout Valeur Mobilière (ou tout intérêt juridique ou bénéficiaire dans tout Valeur Mobilière), à:

- a) vendre, transférer ou autrement en disposer;
- b) créer ou autoriser le maintien de toute Charge y relative;

c) faire en sorte (au moyen de renonciation ou autrement) qu'une autre personne la reçoive ou conférer tout droit à cette fin;

d) être partie à toute convention relative aux votes ou aux autres droits attachés aux actions;

e) accepter, sous réserve le cas échéant des conditions précédentes ou subséquentes, de faire ce qui précède; et «Transféré(e/s)» est à interpréter en conséquence;

«Valeur de Marché des Valeurs Mobilières Offertes» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.3 (e);

«Valeur de Marché du Paiement en Nature» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.3 (e);

«Valeurs Mobilières» désigne (i) les Actions et (ii) les Titres;

«Valeurs Mobilières de la Société Cible» signifie les actions et/ou autres Titres émises par la Société Cible;

«Valeurs Mobilières Offertes» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.3 (a);

«Valeurs Mobilières Offertes Restantes» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.4 (a);

«Valeurs Mobilières Offertes Restantes Finales» a la signification telle que décrite à l'Article 7.5.4 (a).

Art. 2. Forme. Il est formé une société anonyme gouvernée par les lois relatives à une telle entité et plus particulièrement la Loi sur les Sociétés, ainsi que les Statuts.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations privées, de reconnaissances de dettes ainsi que de tous autres instruments d'endettement.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. De surcroît, elle peut accorder une assistance financière à ses Actionnaires, ses employés ou les employés du Groupe, dans la mesure où une telle assistance n'est pas interdite par la Loi sur les Sociétés.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société est créée sous la dénomination CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A.

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg par décision d'une Assemblée Générale des Actionnaires délibérant à la majorité requise pour la modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut établir des bureaux et succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 7. Capital social - Actions.

7.1. Capital social souscrit et libéré

Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par:

- trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) Actions de catégorie A,

- une (1) Action de catégorie B.

Chaque Action dispose d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque Action octroie un vote lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à une partie des biens sociaux et des profits dans la proportion telle que déterminée par les présents Statuts, étant entendu que toute Action pour laquelle une prime d'émission a été payée aura droit de manière unique et exclusive à cette prime d'émission ainsi qu'à la partie de cette prime d'émission qui a été affectée à la réserve légale.

Les Actions seront des actions nominatives.

7.2. Modification du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles requises pour la modification des présents Statuts, telles que prescrites par l'Article 9.

La Société peut racheter ses propres actions endéans les limites établie par la Loi sur les Sociétés.

7.3. Capital autorisé

En outre et à côté du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société s'élève à un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en cent mille (100.000) Actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par Action.

Conformément aux dispositions du présent Article, le Conseil d'Administration est autorisé, pour une période de cinq (5) ans, prenant fin au cinquième anniversaire de constitution de la Société, à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs occasions.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en étant soumis au droit de souscription préférentiel des Actionnaires existant de souscrire aux Actions émises. Cependant, le Conseil d'Administration est autorisé à octroyer le/les droit(s) préférentiel(s) qui n'auraient pas été utilisés par les Actionnaires de catégorie B à l'Actionnaire de catégorie A.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou membre de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des Actions représentant tout ou partie du montant augmenté du capital social.

7.4. Indivisibilité des Actions

Vis-à-vis de la Société, les Actions sont indivisibles, un seul propriétaire étant admis par Action. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne comme représentant vis-à-vis de la Société.

7.5. Transfert d'Actions - Valeurs Mobilières

Sans préjudice aux dispositions obligatoires de la Loi sur les Sociétés, le transfert d'Actions est régi par les dispositions de cet Article 7.5.

7.5.1 - Général

A. Sous réserve de l'accord préalable de l'Actionnaire de catégorie A, qui ne peut refuser déraisonnablement, tout Actionnaire de catégorie B peut transférer librement une ou plusieurs Valeur(s) Mobilière(s) à une entité fiduciaire ou un fidéicommissaire de laquelle il est le bénéficiaire.

B. Tout Actionnaire de catégorie B peut transférer librement une ou plusieurs Valeur(s) Mobilière(s) à l'Actionnaire de catégorie A ou un autre ou plusieurs autres Actionnaire(s) de catégorie B.

C. L'Actionnaire de catégorie A peut transférer librement une ou plusieurs Valeur(s) Mobilière(s) à ses Affiliés.

7.5.2 - Restrictions

A. L'Actionnaire de catégorie A (ou l'un des ses Affiliés détenant une ou plusieurs Valeur(s) Mobilière(s)) ne peut transférer aucune Valeur Mobilière à une autre personne qu'un de ses Affiliés jusqu'à ce que la Société ne détienne une ou plusieurs Valeur(s) Mobilière(s) de la Société Cible et qu'un Actionnaire de catégorie B ne détienne une ou plusieurs Valeur(s) Mobilière(s).

B. Aucun Transfert, par tout Actionnaire de catégorie B, de toute Valeur Mobilière appartenant à une Catégorie de Valeurs Mobilières ne peut être enregistré ou permis à moins qu'un tel Transfert est réalisé simultanément avec un Transfert d'une ou plusieurs Valeur(s) Mobilière(s) détenue(s) par cet Actionnaire de catégorie B dans toutes les Catégories de Valeurs Mobilières, d'une manière qui reflète, pour chaque Catégorie de Valeurs Mobilières détenue par l'Actionnaire de catégorie B, le Ratio de Valeurs Mobilières immédiatement avant le Transfert.

C. L'exécution de tout Transfert de Valeur Mobilière est soumis à la condition que tout acquéreur qui n'est pas déjà un Actionnaire, signe préalablement un Contrat d'Adhésion au Pacte d'Actionnaires de façon légalement contraignante.

D. Un Actionnaire de catégorie B qui souhaite Transférer ses Valeurs Mobilières (le «Cédant») à toute personne ou entité autre qu'une personne ou entité référencée à l'Article 7.5.1 A ou B, doit nécessairement se conformer aux dispositions des Articles 7.5.3, 7.5.4 et 7.5.5.

7.5.3 - Notice de Transfert

Avant de réaliser ou de proposer tout Transfert de tout ou partie de ses Valeurs Mobilières, le Cédant doit préalablement envoyer une notice à la Société par lettre recommandée (une «Notice de Transfert») indiquant:

- (a) le nombre de Valeurs Mobilières devant être Transférées (les «Valeurs Mobilières Offertes»);
- (b) l'intention du Cédant de transférer les Valeurs Mobilières Offertes;
- (c) l'identité de l'acquéreur proposé (l'«Acquéreur») (en ce compris ses nom, adresse, profession ou objet social, numéros de téléphone et de facsimile);
- (d) la contrepartie (le «Prix d'Achat»), le cas échéant, offert par l'Acquéreur et tout autre terme et condition du Transfert;

(e) si la contrepartie est payée autrement qu'en espèces ou si le Transfert est réalisé sans contrepartie ou si la valeur de la contrepartie ne peut être déterminée autrement, une évaluation récente réalisée par un réviseur indépendant d'un standard international raisonnablement acceptable par l'Actionnaire de catégorie A de (i) le prix du marché de la contrepartie offerte par l'Acquéreur si la contrepartie est proposée autrement qu'en espèces (la «Valeur de Marché du Paiement en Nature») ou (ii) la valeur de marché des Valeurs Mobilières Offertes si le Transfert est réalisé sans contrepartie ou si la contrepartie ne peut être déterminée autrement (la «Valeur de Marché des Valeurs Mobilières Offertes»). Ce rapport d'évaluation doit être réalisé à la demande du Cédant et adressé à l'Actionnaire de catégorie A. Les coûts d'une telle évaluation sont entièrement à charge du cédant.

Endéans cinq (5) Jours Ouvrables suivant l'envoi de la Notice de Transfert, la Société envoie simultanément une copie de la Notice de Transfert (la «Copie de la Notice de Transfert») aux autres Actionnaires de catégorie B et à l'Actionnaire de catégorie A. La Notice de Transfert est irrévocable.

7.5.4 - Droit de préemption d'acquisition

Les droits de préemption suivants sont applicables entre les Détenteurs de Valeurs Mobilières:

(a) A la réception de la Copie de la Notice de Transfert, chaque Actionnaire de catégorie B dispose du droit d'acquérir contre paiement en espèces (le «Premier Droit de Préemption»), une partie des Valeurs Mobilières Offertes en proportion de son Quota d'Actionnaire de catégorie B (le «Quota de Préemption des Actionnaires de catégorie B») pour un prix calculé par référence, le cas échéant, au Prix d'Achat, à la Valeur de Marché du Paiement en Nature ou à la Valeur de Marché des Valeurs Mobilières Offertes.

Tout Actionnaire de catégorie B qui souhaite exercer son Premier Droit de Préemption, délivre à la Société, endéans dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de la Copie de la Notice de Transfert (la «Période de Préemption des Actionnaires de catégorie B»), une notice écrite (la «Notice de Préemption des Actionnaires de catégorie B») indiquant le nombre de Valeurs Mobilières Offertes qu'il souhaite acquérir, incluant, le cas échéant, le nombre maximum de Valeurs Mobilières Offertes qu'il est prêt à acquérir en plus de son Quota de Préemption des Actionnaires de catégorie B, dans l'hypothèse où l'entière des Valeurs Mobilières Offertes ne fait pas l'objet de l'exercice du droit de préemption par les autres Actionnaires de catégorie B.

Endéans une période de cinq (5) Jours Ouvrables à dater de l'expiration de la Période de Préemption des Actionnaires de catégorie B, la Société établit un tableau indiquant les différentes portions des Valeurs Mobilières Offertes attribués aux Actionnaires de catégorie B qui ont exercé leur Premier Droit de Préemption (le «Tableau de Préemption des Actionnaires de catégorie B»). Ayant établi le Tableau de Préemption des Actionnaires de catégorie B, la Société octroie en premier lieu les Valeurs Mobilières Offertes aux Actionnaires de catégorie B qui ont délivré une Notice de Préemption des Actionnaires de catégorie B, conformément au nombre pour lequel ils ont utilisé leur droit de préemption par chacun d'entre eux et dans les limites de leur Quota de Préemption des Actionnaires de catégorie B. Dans la mesure où, après cette première attribution, il existe encore des Valeurs Mobilières Offertes non attribués (le «Surplus de Valeurs Mobilières Offertes»), la Société octroie, dans le même Tableau de Préemption des Actionnaires de catégorie B, le Surplus de Valeurs Mobilières Offertes aux Actionnaires de catégorie B qui ont expressément manifesté leur volonté d'acquérir le Surplus de Valeurs Mobilières Offertes dans leur Notice de Préemption des Actionnaires de catégorie B. Dans l'hypothèse où le montant du Surplus de Valeurs Mobilières Offertes n'est pas suffisant pour satisfaire les offres réalisées par les Actionnaires de catégorie B pour le Surplus de Valeurs Mobilières Offertes, la Société octroie le Surplus de Valeurs Mobilières Offertes à chaque Actionnaire de catégorie B au prorata de leur Quota de Surplus des Actionnaires de catégorie B. Les Valeurs Mobilières Offertes restant après l'attribution du Surplus de Valeurs Mobilières Offertes sont référencées ci-après comme «Valeurs Mobilières Offertes Restantes».

(b) A la réception du Tableau de Préemption des Actionnaires de catégorie B, l'Actionnaire de catégorie A, ou toute autre personne désignée par l'Actionnaire de catégorie A, a le droit d'acquérir, par un paiement en espèces, tout ou partie des Valeurs Mobilières Offertes Restantes, le cas échéant, au Prix d'Achat, à la Valeur de Marché du Paiement en Nature ou à la Valeur de Marché des Valeurs Mobilières Offertes, tel qu'applicable. Dans l'hypothèse où l'Actionnaire de catégorie A souhaite acquérir tout ou partie des Valeurs Mobilières Offertes Restantes, il délivre à la Société, endéans cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception du Tableau de Préemption des Actionnaires de catégorie B (la «Période de Préemption de l'Actionnaire de catégorie A»), une notice écrite indiquant le nombre de Valeurs Mobilières Offertes Restantes qu'il souhaite acquérir (la «Notice d'Acquisition de l'Actionnaire de catégorie A»). L'Actionnaire de catégorie A, en délivrant une Notice d'Acquisition de l'Actionnaire de catégorie A, souscrit à tout ou partie des Valeurs Mobilières Offertes Restantes et est lié par l'acquisition du nombre de Valeurs Mobilières Offertes Restantes, conformément à la Notice d'Acquisition de l'Actionnaire de catégorie A et au présent Article 7.

(c) Endéans une période de cinq (5) Jours Ouvrables à dater de l'expiration de la Période de Préemption de l'Actionnaire de catégorie A, sont effectifs la vente et acquisition et simultanément le paiement des Valeurs Mobilières Offertes, du Surplus de Valeurs Mobilières Offertes et des Valeurs Mobilières Offertes Restantes pour lesquelles le droit de préemption a été exercé.

(d) Toutes les autres Valeurs Mobilières Offertes Restantes qui n'ont pas fait l'objet de l'exercice d'un droit de préemption après l'expiration de Période de Préemption de l'Actionnaire de catégorie A sont référencées ci-après comme «Valeurs Mobilières Offertes Restantes Finales».

7.5.5 - Droit du Cédant de Transférer à l'Acquéreur Le Cédant est autorisé, de manière discrétionnaire, sous réserve de l'accomplissement des termes et conditions prévus dans la Notice de Transfert, à Transférer les Valeurs Mobilières Offertes Restantes Finales sur base d'une vente de bonne foi à l'Acquéreur à un prix qui ne peut être inférieur, le cas échéant, au Prix d'Achat ou à la Valeur de Marché du Paiement en Nature, tel qu'applicable, et aux mêmes conditions que celles prévues dans la Notice de Transfert, pour autant que:

(a) une telle vente soit réalisée endéans une période de vingt (20) Jours Ouvrables après l'expiration de la Période de Préemption de l'Actionnaire de catégorie A; et

(b) les dispositions des articles 3.3 et 3.4 du Pacte d'Actionnaires soient satisfaites.

Une fois l'achèvement du Transfert, l'Acquéreur assume les droits et obligations de l'Actionnaire de catégorie B et signe préalablement le Contrat d'Adhésion de façon légalement contraignante.

7.6. Inscription des Actions

Les Actions sont des Actions nominatives, au nom d'une personne déterminée et inscrites dans le registre d'Actionnaires conformément à l'Article 40 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 8. Administration.

8.1. Conseil d'Administration

8.1.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non de la Société.

8.1.2 Les Administrateurs sont nommés par les Actionnaires pour une période déterminée ne pouvant dépasser six (6) ans, renouvelables, conformément à l'Article 9.

8.1.3 Un Administrateur est révocable avec ou sans raison et remplaçable le cas échéant à tout moment par résolution adoptée par les Actionnaires.

8.1.4 Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés pour leurs services en qualité d'Administrateur, sauf résolution contraire par l'Assemblée Générale des Actionnaires. La Société rembourse les Administrateurs des dépenses raisonnables encourues lors de l'accomplissement des activités résultant de leur mandat, en ce compris les dépenses raisonnables liées à leur déplacement ainsi qu'à leur hébergement et en rapport avec la tenue des réunions du Conseil d'Administration.

8.2. Procédure des Réunions du Conseil d'Administration

8.2.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président. Il peut aussi choisir un secrétaire, Administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

8.2.2 Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration, mais en cas d'absence, le Conseil peut nommer un président pro tempore par vote de la majorité présente à une telle réunion.

8.2.3 Le Conseil d'Administration tient au minimum deux (2) réunions durant l'année calendaires. Toute réunion se tient sur convocation du Président ou de deux Administrateurs à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. L'avis de convocation, contenant l'agenda, est envoyé par lettre (selon le procédé du recommandé ou courrier spécial), télégramme, télex, e-mail ou fax au domicile des Administrateurs au minimum quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances se trouve détaillée dans l'avis de convocation dont la communication préalable, par fax et/ou télégramme et/ou e-mail avec un minimum de vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour cette réunion est réputée suffisante. Il peut être renoncé à la formalité de cette notice de convocation par consentement écrit, par fax, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur. Une notice séparée n'est pas exigée pour les réunions particulières tenues aux moments et endroits prescrits dans un planning adopté au préalable par décision du Conseil d'Administration. Tous les efforts raisonnables seront entrepris afin que, suffisamment en avance à toute réunion du Conseil d'Administration, chaque Administrateur se voit attribuer une copie des documents et/ou matériels devant être discutées ou adoptées par le Conseil d'Administration lors de cette réunion.

8.2.4 Chaque Administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par fax, par télégramme, par e-mail ou télex un autre Administrateur en qualité de mandataire. L'utilisation de la vidéo conférence et du «conference call» est permise et les Administrateurs usant de ces moyens techniques sont censés être présents et autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes peuvent aussi être donnés par écrit, par fax, par télégramme, par télex ou par téléphone à condition toutefois que dans ce dernier cas un tel vote soit confirmé par écrit.

8.2.5 Au cas où un Administrateur de la Société se retrouve avec un intérêt personnel opposé à celui de la Société à l'occasion d'une transaction de la Société, cet Administrateur avise le Conseil de cet intérêt personnel et s'abstient ou ne vote pas sur cette transaction, et cet intérêt de l'Administrateur est reporté par le Conseil d'Administration et sous sa responsabilité à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se révèle concluante.

8.2.6 Une décision écrite, signée par l'ensemble des Administrateurs est régulièrement valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquées et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateur(s).

8.3. Quorum

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

8.4. Majorité

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration.

8.5. Procès-verbaux

8.5.1 Les résolutions du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le Président (ou en son absence par le président pro tempore qui préside la réunion) et le secrétaire, ou par un notaire, et sont déposés dans les livres de la Société.

8.5.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement sont signés par le Président, le secrétaire ou par deux Administrateurs.

8.6. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

8.7. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature seule ou conjointe de toute personne munie d'un pouvoir spécial attribué par le Conseil d'Administration.

8.8. Responsabilité des Administrateurs

Les Administrateurs ne portent en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Toute assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale des Actionnaires est investie des pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action se rapportant à la Société. En particulier, l'Assemblée Générale des Actionnaires est compétente dans toutes les matières pour lesquelles le Conseil d'Administration, de façon discrétionnaire, souhaite l'approbation formelle de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.2. Le quorum et le délai requis par la loi gouverne la notice et la conduite des assemblées générale des actionnaires de la Société, à moins qu'il en soit disposé autrement dans les présent Statuts.

9.3. Chaque Action donne droit à un vote. Un Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale des Actionnaires en nommant une autre personne en qualité de mandataire par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

9.4. Sauf dispositions contraires obligatoires de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée générale d'actionnaires sont adoptées à la simple majorité des votes, votant et présents.

9.5. Une assemblée générale extraordinaire convoquée afin de modifier toute disposition des Statuts ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté, et si l'agenda indique les modifications des Statuts proposées. Dans l'hypothèse où la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par la Loi sur les Sociétés. Une telle notice de convocation reproduit l'agenda et indique la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement indépendamment de la proportion du capital social représenté. Lors des deux réunions, les décisions devant être adoptées doivent être prises à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, la nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés qu'avec le vote unanime de tous les Actionnaires.

9.7 Le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

9.8. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires est tenue, conformément à la Loi sur les Sociétés au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 15.00 heures.

10.2. Si ce jour s'avérait ne pas être un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devrait se tenir le Jour Ouvrable suivant. L'Assemblée Générale des Actionnaires pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 11. Audit. La Société est soumise à la surveillance d'un ou plusieurs Commissaire(s) aux Comptes, désigné(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La durée et le terme de mandat du/des Commissaire(s) aux Comptes est fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires et ne peut néanmoins pas dépasser six (6) ans, renouvelables.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1. L'Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, avec la particularité pour la première année que celle-ci débute à la date de constitution de la Société et se termine au 31 décembre de la même année.

12.2. Les Comptes Annuels

Chaque année, le Conseil d'Administration dresse les Comptes Annuels.

Chaque Actionnaire, soit personnellement soit par le biais d'un agent nommé à cet effet, est libre d'examiner, au siège social de la Société, les Comptes Annuels et le rapport du ou des Commissaires aux Comptes.

Art. 13. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les Comptes Annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux Actionnaire(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de 1' Actionnaire unique ou d'un des Actionnaires.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération. A moins qu'il en soit prévu autrement, les liquidateurs disposent des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Art. 15. Référence à la loi sur les sociétés. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties comparantes, présentes ou représentées comme dit-est déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre et catégories d'Actions	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
CIR INTERNATIONAL	39.999 Actions de catégorie A	39.999,-	99,9975 %
SOCIETE GENERALE FIDUCIARIA S.R.L.	1 Action de catégorie B	1,-	0,0025 %
Total:	40.000	40.000,-	100,00 %

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,- (trois mille euros).

Assemblée Générale des Actionnaires

Les Actionnaires, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale des Actionnaires.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et le nombre de commissaires aux comptes à un:

2. La Société est administrée par les administrateurs suivants:

- Claude Schmitz, né à Luxembourg le 23 septembre 1955, avec adresse professionnelle au 5, bld de la Foire, Luxembourg;

- Michele Caviglioli, né à Milan (Italie), le 19 août 1969, avec adresse professionnelle au 9, via Cappuccio, Milan, Italie;

- John Seil, né à Luxembourg, le 28 septembre 1948, avec adresse professionnelle au 5, bld de la Foire, Luxembourg;

Leur mandat expirera après l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'année 2010.

3. A été désigné comme commissaire aux comptes:

- AUDIEX S.A., une société existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65.469.

Son mandat expirera après l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'année 2008.

4. Le siège social de la Société est établi au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes, présentes ou représentées comme dit-est, ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties comparantes, présentes ou représentées comme dit ci-avant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, es qualités qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Mazzucato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, LAC/2007/14936. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007089312/202/904.

(070099853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

PragAutos Losch, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 39.411.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089018/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08234. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Société Européenne de Communication Sociale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 40.377.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089021/1196/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07321. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

RE Mosse Zentrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007091219/202/12.

(070101518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Lion Residential S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 125.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juillet 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007091241/206/13.

(070101765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

JLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.166.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 56.182.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATOZ S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087695/4170/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07341. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

BTMU Unit Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 40.510.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007087669/2173/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02240. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Tzwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 4, rue Rahm.
R.C.S. Luxembourg B 110.893.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087697/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

HAWK ABS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.483.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

HAWK ABS S.A.

V. Graffé

CFO

Référence de publication: 2007087751/7962/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09871. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

La Providence International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 102.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 10 avril 2007

Démission de Monsieur Jean-Marie Poos comme membre du Conseil de Surveillance.

Nomination de la société FMS SERVICES S.A. domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau membre du Conseil de Surveillance. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour LA PROVIDENCE INTERNATIONAL S.C.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087747/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Fortis Luxembourg-IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 30.414.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087748/1856/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07665. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

F.M.O. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.771.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 novembre 2006

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour F.M.O. HOLDING S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007087749/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

RREI FrenchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.016.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le douze juillet,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

RREI HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125,

ici représentée par Madame Céline Reymond, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RREI FrenchCo S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité

de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21 . L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

RREI HOLDING S.C.A., mentionnée ci-avant, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. La personne suivante est désignée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Rosenberg, né à Boulogne-Billancourt, France, le 28 octobre 1951, résidant à 6, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Reymond, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, LAC/2007/18361. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 31 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007090819/202/163.

(070101482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Soparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 100.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2007088291/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07981. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Compartilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.626.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour COMPARTILUX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007088278/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08789. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

STEINMAUR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.219.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour STEINMAUR HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007088046/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07787. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

CIM Constructions Industrielles et Minières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.535.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 novembre 2006

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour CIM CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A.

R. Backes / Signature

Administrateur / -

Référence de publication: 2007087778/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée,

(anc. Anglo American Investments 9).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2007087777/1115/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02071. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Anglo American Michiquillay Peru, Société à responsabilité limitée,

(anc. Anglo American Investments 8).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.502.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2007087776/1115/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02068. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.537.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087775/7965/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10093. - Reçu 113 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Global Retail Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.550.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007087774/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08733C. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Zork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.110.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 mai 2007

Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour ZORK S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007087779/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Global Jet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 62.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007087780/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07692. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Thiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.911.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

Monsieur Norbert Schmitz, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour THIAM S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007087781/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Vomasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.384.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007088039/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Bolton Group International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.159.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2007,

les mandats des administrateurs:

Monsieur Erik D. Ephrati, 1, Chemin Clos Belmont, CH-1208 Genève (Suisse)

Monsieur Freddy R. Martell, 2, Chemin des Rayes, CH-1222 Vesenz (Suisse)

Monsieur Gerhard A. Greidanus, Brouwersgracht 90A, NL-1013 GZ Amsterdam (Pays-Bas)

Maître Jean Hoss, 4, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg (Luxembourg)

Monsieur Arent A. Fock, Raphaëlplein 8, NL-1077 PZ Amsterdam (Pays-Bas)

ont été renouvelés jusqu'à la Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG Accountants, Drentestraat 20, 1083 HK Amsterdam (Pays-Bas)

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes indépendant:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg)

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A.
M. van de Vaart

Référence de publication: 2007087808/4879/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09548. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Ortalis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.111.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 22 juin 2007, les 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO SA., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125133, à BEARDEN INVESTMENTS LIMITED, société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 206 Main Street, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 96586.

Depuis le 22 juin 2007, les 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales d'ORTALIS HOLDINGS S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par BEARDEN INVESTMENTS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature / Signature
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007088016/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 16.980.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 20 juin 2007 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 que:

- Monsieur Xavier Scheyven, Administrateur de sociétés, demeurant en Belgique, 20, rue de l'Aurore, B-1000 Bruxelles.
- Madame Patricia Velge, épouse Sanchez Castillo, demeurant en Espagne, 64, Castello, 28001 Madrid.
- Monsieur Antoine Velge, Administrateur de sociétés, demeurant au Portugal, Quinta do Anjo, P-2950 Palmela.

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

Et que

- Monsieur Guy Fasbender, demeurant au Luxembourg, 6, rue Dormans, L-1421 Luxembourg;

Est réélu Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088018/802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Maydream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.185.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007088024/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08969. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Cuminvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007088038/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Central Four Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.418.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007088036/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Steeg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 116.815.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007088035/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07120. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070097587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

MM International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 83.155.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour MM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088032/634/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07506. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070097583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Euowest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.289.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091131/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11366. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Anglo Coal Xiwan Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 100.826.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2007087811/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02048. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070097817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Crucible S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 12.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature
Administrateur/ Gérant

Référence de publication: 2007087812/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02049. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Gama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 99.008.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2007087813/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02050. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Angelab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.956.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before us M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ANGELAB Srl, a limited liability company incorporated under Italian Law having its registered office at Via Pietro Mascagni 14, Milan, Italia, registered with the Registro imprese di Milano under number 97254740158, here represented by Mrs Elisa Mazzucato, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of ANGELAB INTERNATIONAL S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its reg-

istered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estates properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) consisting of 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR100.- (one hundred euros) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis

and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2007.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visioconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 15th day of May at 10:00 am, and for the first time in 2008. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

	Shares
ANGELAB Srl, prenamed	310
Total:	310

All the shares of a par value of EUR 100.- each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at 11A, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.
- 2) The number of directors is fixed at 3 (three) and have been appointed as Directors of the Company:

- Mr Claude Schmitz, conseil fiscal, born in Luxembourg, on 23rd September 1955, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Mr Guy Hornick, expert-comptable, born in Luxembourg, on 29th March 1951, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Mr Thierry Fleming, expert-comptable, born in Luxembourg, on 24th July 1948, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- 3) Has been appointed statutory auditor:

AUDIEX SA, having its registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1520 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 65.469.

- 4) The Sole Director's and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2013, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ANGELAB Srl, aune société à responsabilité limitée de droit italien avec siège social à Via Pietro Mascagni 14, Milan, Italie, immatriculée au Registro imprese di Milano sous le numéro 97254740158, ici représentée par Madame Elisa Maz-zucato, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de ANGELAB INTERNATIONAL S.A. (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, l'acquisition et la vente de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre deux mille sept.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 15 du mois de mai à 10.00 heures, et pour la première fois en deux mil huit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

	Actions
ANGELAB Srl, précitée	310
Total:	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

2. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) et sont nommés administrateurs:

- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Mazzucato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, LAC / 2007 / 17396. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007089972/202/351.

(070100419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.